

DELIBERATION PORTANT CREATION DU DIPLOME D'UNIVERSITE « PROFESSEURS ET CONSEILLERS PRINCIPAUX
D'EDUCATION STAGIAIRES - ENTREE DANS LE METIER » PORTE PAR L'INSPÉ CLERMONT AUVERGNE

LE CONSEIL DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE, EN SA SEANCE
DU MARDI 21 JUIN 2022,

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n°2020-1527 du 7 décembre 2020 portant création de l'Etablissement Public Expérimental Université
Clermont Auvergne (EPE UCA) ;

Vu les statuts de l'Université Clermont Auvergne, notamment les articles 26 à 28 ;

Vu le règlement Intérieur de l'Université Clermont Auvergne ;

Vu la délibération du conseil d'administration du 16 mars 2021 portant élection du Président de l'université, Mathias
BERNARD ;

Vu le quorum atteint en début de séance ;

Vu la présentation de Françoise PEYRARD, Vice-Présidente en charge de la Formation ;

Après en avoir délibéré ;

DECIDE

de créer le Diplôme d'Université (DU) « Professeurs et conseillers principaux d'éducation stagiaires - entrée dans le
métier » porté par l'INSPÉ Clermont Auvergne, tel que présenté en annexe.

Membres en exercice : 42

Votes : 20

Pour : 16

Contre : 4

Abstentions : 0

**Le Président de l'Université
Clermont Auvergne,**

Mathias BERNARD

CLASSE AU REGISTRE DES ACTES SOUS LA REFERENCE : CFVU UCA DELIBERATION
2022-06-21-12

Modalités de recours : En application de l'article R421-1 du code de justice
administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par
voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à
partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.

TRANSMIS AU RECTEUR :

PUBLIE LE :

DOSSIER DE VALIDATION DU Volet pédagogique

DU Professeurs et conseillers principaux d'éducation stagiaires - entrée dans le métier

- Création -

UFR de rattachement : INSPÉ Clermont-Auvergne

Etablissements partenaires : -

Responsable du diplôme : Frédéric DANA

Validation à compter du : 21 juin 2022

Validation accordée jusqu'à fin 2024 - 2025

Réf Délibération CFVU : 2022-06-21_12

A - Présentation du projet

I – Contexte général – Objectifs de la formation

L'arrêté du 4 février 2022¹ modifiant l'arrêté du 18 juin 2014 fixant les modalités de formation initiale des enseignants et conseillers principaux d'éducation confie aux INSPÉ la conception de l'offre de formation des fonctionnaires stagiaires à mi-temps en lien avec le rectorat.

La mise en place d'un Diplôme d'Université (DU) garantit le cadre national de la formation des fonctionnaires stagiaires et s'inscrit dans le continuum de formation avec la formation proposée aux néo-titulaires durant leurs trois premières années de carrière (T1-T2-T3).

Le Diplôme d'Université (DU) « Professeurs et conseillers principaux d'éducation stagiaires - entrée dans le métier » s'adresse aux fonctionnaires stagiaires de l'Education Nationale, lauréats des concours de recrutement des 1^{er} degré, 2nd degré et CPE et affectés dans l'Académie de Clermont-Ferrand qui, non titulaires d'un master MEEF, sont en responsabilité à mi-temps.

La formation permet aux étudiants de développer, pendant leur année de fonctionnaire stagiaire, les compétences professionnelles attendues en vue d'une titularisation en tant que professeur ou conseiller principal d'éducation (CPE). Cette formation pendant leur année de stage et leur expérience acquise en école ou en établissement contribuent à leur adaptation à leurs futures fonctions.

En tant qu'acteurs du service public d'éducation ces personnels fonctionnaires stagiaires concourent en effet à des objectifs communs à tous les personnels et doivent pouvoir s'identifier comme agent public, se référer d'une part à la culture commune de leur profession, d'autre part à la spécificité des métiers du professorat et de l'éducation, dans leur contexte d'exercice.

II – Composante porteuse du projet

INSPÉ Clermont-Auvergne

III – Autres composantes de l'UCA participant à la formation

aucune

¹ <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000045181098>

IV – Partenaires de la formation

IV.1 – Autres établissements de formation partenaires

aucun

IV.2 – Autres partenaires du monde socio-économique et associatif

Rectorat de l'Académie et DSDEN de l'Allier, du Cantal, de la Haute-Loire et du Puy-de-Dôme.

V – Responsable du DU

Nom, Prénom : DANA Frédéric

Statut : PRAG

Coordonnées : Frederic.DANA@uca.fr Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation
36, avenue Jean-Jaurès - CS 20001 - 63407 Chamalières Cedex

VI – Composition du conseil de perfectionnement

Personnel de l'Université Clermont Auvergne

- Responsable du DU
- Directeurs-trices délégués de chacun des sites de formation
- Chargé de mission formation multimodale
- Représentant du service Formation continue des enseignants de l'Académie et de l'INSPÉ
- Formateurs de chacun des parcours

Intervenants extérieurs à l'Université Clermont Auvergne

- Directeur de l'École Académique de la Formation Continue
- Représentants des DSDEN
- Représentants des corps d'inspection du 1^{er} et du 2nd degré

Etudiants du DU

- Représentants des étudiants.

VII – Autres renseignements

Si renouvellement, date de la dernière demande : /

Première année universitaire concernée par la demande : 2022-2023

Niveau de la formation : 2^{ème} cycle

Public visé et niveau requis pour intégrer la formation (détail par régime d'inscription FI/RE/FC si nécessaire) :

	Public visé par la formation	Prérequis
FI		
RE		
FC	Lauréat d'un concours de professorat ou de conseiller principal d'éducation non titulaire d'un Master MEEF	Être lauréat d'un concours de professorat ou de conseiller principal d'éducation et affecté dans l'Académie de Clermont-Ferrand

Durée de la formation : 1 année universitaire : 220 heures, variable en fonction du nombre d'étudiants par parcours / par discipline.

Calendrier de la formation : août n à juin n+1. Evaluation continue tout au long de l'année universitaire

Lieu de la formation : Sites d'Aurillac / de Moulins / du Puy-en-Velay / de Chamalières

Ouverture en formation initiale (FI/RE) : non

Ouverture en formation continue (FC) : oui

Tarif unique pour tous les régimes d'inscription : sans objet

Tarif 1 (tarif plein)	Financé par une dotation du Ministère de l'Education Nationale
Tarif 2 (tarif UCAA inscrits dans l'année ou l'année précédente)	-
Tarif 3 (Tarif 2 avec exonération partielle)	-

Nombre minimal d'inscrits pour ouverture de la formation : 1

Capacité d'accueil maximale : sans objet

Période d'inscription / de candidature : juillet/août

Contact administratif : Service Formation continue des enseignants de l'Académie et de l'INSPÉ
Stéphane BRAMANT : +33 (0)4 73 31 71 60 fc.inspe@uca.fr

B – Description de la formation

I – Organisation générale de la formation

Le DU « Professeurs et conseillers principaux d'éducation stagiaires - entrée dans le métier » se décline en trois parcours :

- Le parcours 1 (Professeur des écoles - entrée dans le métier) s'adresse aux lauréats du Concours de Recrutement des Professeurs des Ecoles (CRPE) non titulaires du Master MEEF 1^{er} degré et affectés dans l'Académie.
- Le parcours 2 (Professeur de lycée et de collège - entrée dans le métier) s'adresse aux lauréats des différents CAPES-CAPEPS-CAPET-CAPLP non titulaires du Master MEEF 2nd degré et affectés dans l'Académie.
- Le parcours 3 (CPE-entrée dans le métier) s'adresse aux lauréats du Concours de Recrutement des Conseillers Principaux d'Education (CRCPE) non titulaires du Master MEEF Encadrement éducatif et affectés dans l'Académie.

Pour chacun de ces parcours, la formation se construit dans le contexte d'une alternance avec un stage en responsabilité à mi-temps. Elle prend place tout au long de l'année scolaire durant laquelle l'étudiant dispose d'un statut de fonctionnaire stagiaire.

Pour le parcours 1, la formation est dispensée sur chacun des quatre sites de l'INSPÉ (Moulins, Aurillac, Le-Puy-en-Velay, Chamalières). Pour des raisons d'organisations des services, propres aux contraintes et spécificités de chaque DSDEN, les calendriers de formation dans la semaine ne peuvent être similaires et les stagiaires sont dispersés sur l'ensemble du territoire de l'Académie. Une partie des heures dispensées le sont sous forme distancielle asynchrone. Certains cours sont également mutualisés, en mode distancielle, entre les sites du Puy-en-Velay et d'Aurillac.

Le stagiaire peut faire valoir sa formation et son parcours antérieur en vue de l'adaptation de son parcours de formation.

II – Maquette de la formation et Modalités de Contrôle des Connaissances (MCC)

Les orientations de la formation sont cadrées par l'arrêté du 4 février 2022.

L'offre de formation est déclinée conformément au cadrage réalisé par le R-INSPÉ et validé par les trois directions (DGSIP, DGESCO, DGRH), à travers un parcours incluant un tronc commun composé de dispositifs qui s'appuient sur le référentiel des métiers du professorat et de l'éducation. La formation s'adosse sur les résultats de la recherche en Education.

Elle comporte des dispositifs de formation liés à l'alternance dont la didactique et la pédagogie. Pour les professeurs, la didactique de la (ou des) discipline(s) enseignée(s) représentera au moins un tiers du temps de formation.

De plus, elle comprend une formation :

- à la laïcité et aux valeurs de la République ;
- à la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers ;

- à l'égalité filles-garçons ;
- au numérique participant à la certification au numérique conformément au référentiel partagé par tous les INSPÉ.

Liste des activités visées par le diplôme :

Parcours 1 (Professeur des écoles)	Parcours 2 (Professeur de lycée et de collège)	Parcours 3 (CPE)
<ul style="list-style-type: none"> - Partage des principes et des valeurs de la République - Contribution à l'égalité des chances et à la lutte contre les inégalités sociales et territoriales en matière de réussite scolaire et éducative <ul style="list-style-type: none"> - Promotion de l'égalité filles-garçons - Scolarisation inclusive de tous les enfants, sans aucune distinction - Appartenance et participation au fonctionnement d'une équipe éducative (directeur, autres enseignants, conseillers pédagogiques...) 		
<ul style="list-style-type: none"> - Conception, préparation et organisation de situations d'apprentissage dans les disciplines enseignées à en collège et/ou en lycée à partir des instructions officielles définies par le ministère de l'Éducation Nationale - Animation et gestion d'un groupe d'élèves - Mise en œuvre et évaluation de situations d'apprentissage - Organisation d'actions éducatives, de sorties en respect de la réglementation en vigueur, en particulier dans le champ de l'éducation artistique et culturelle - Analyse et adaptation de la pratique professionnelle en fonction des besoins, avec prise en compte de la diversité des élèves, y compris en situation de handicap - Organisation d'actions éducatives, de sorties en respect de la réglementation en vigueur, en particulier dans le champ de l'éducation artistique et culturelle 		<ul style="list-style-type: none"> - Accompagnement et suivi du parcours des élèves en inscrivant son action dans l'environnement institutionnel et local - Définition et animation de la politique éducative de l'établissement - Analyse et adaptation de sa pratique professionnelle en fonction des besoins et en tenant compte de la diversité des élèves - Connaissance de la réglementation qui s'applique à l'éducation et de son fonctionnement, des droits et devoirs des élèves, de la procédure disciplinaire
<ul style="list-style-type: none"> - Création et entretien de liens avec les parents et les partenaires de l'école (mairie, associations...) 	<ul style="list-style-type: none"> - Création et entretien de liens avec les parents et les partenaires l'EPLE (collectivité territoriale, associations...) 	

Parcours 1 : Professeur des écoles - entrée dans le métier

Intitulé UE	Nombre d'heures				Contrôle des connaissances					
	Total	CM	TD	TP	Théorique		Pratique		Période d'examen	Coeff l'UE
					Nature et durée de l'épreuve	Coeff	Nature et durée de l'épreuve	Coeff		
UE 1 : "Valeurs de la république" et Connaissance du système éducatif	20	6	14		Les compétences des étudiants sont évaluées tout au long de l'année par les formateurs. Le degré de maîtrise minimum requis pour chaque attendu (détails en infra) est le niveau 2 sur 4 : « maîtrise suffisamment les bases des compétences visées pour agir de façon autonome, anticiper et faire les choix professionnels appropriés. La pertinence de son travail est repérée dans la plupart des situations qu'il rencontre, ainsi que sa déontologie et sa capacité à s'auto-évaluer pour améliorer sa pratique ».					
UE 2 : Pédagogie pour enseigner dans le premier degré	30	12	18							
UE 3 : Groupe d'Analyse de Pratiques	16			16						
UE 4 : Corps et voix, des outils pour faire la classe	4			4						
UE 5 : Didactique des disciplines enseignées à l'école / regards croisés Educations à...	134	58	58	18						
UE 6 : Technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement (TICE)	14			14						
UE 7 : Constitution du Port folio numérique (Travail Scientifique Réflexif)	2	2								
Total	220	78	90	52						

Tutorat (incluant 2 visites), accompagnement à la construction du port folio numérique (TSR) = 10 heures par étudiant

Parcours 2 : Professeur de lycée et de collège - entrée dans le métier

Intitulé UE	Nombre d'heures				Contrôle des connaissances					
	Total	CM	TD	TP	Théorique		Pratique		Période d'examen	Coeff de l'UE
					Nature et durée de l'épreuve	Coeff	Nature et durée de l'épreuve	Coeff		
UE 1 : "Valeurs de la république" et Connaissance du système éducatif *	56		37		Les compétences des étudiants sont évaluées tout au long de l'année par les formateurs. Le degré de maîtrise minimum requis pour chaque attendu (détails en infra) est le niveau 2 sur 4 : « maîtrise suffisamment les bases des compétences visées pour agir de façon autonome, anticiper et faire les choix professionnels appropriés. La pertinence de son travail est repérée dans la plupart des situations qu'il rencontre, ainsi que sa déontologie et sa capacité à s'auto-évaluer pour améliorer sa pratique ».					
UE 2 : Pédagogie pour enseigner dans le second degré	20		20							
UE 3 : Groupe d'Analyse de Pratiques	16			16						
UE 4 : Corps et voix, des outils pour faire la classe	4			4						
UE 5 : Eléments de didactique de la discipline	70**		70							
UE 6 : Interdisciplinarité et « Educations à... »	8			8						
UE 7 Constitution du Port folio numérique (Travail Scientifique Réflexif)	30	2		28						
UE 8 : Technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement (TICE)	16			16						
Total	220	2	127	72						

*UE 1 : dont stage en observation dans un autre contexte d'enseignement que l'établissement d'exercice

** En fonction du nombre de stagiaires par discipline

Tutorat (incluant 2 visites), évaluation des compétences professionnelles au moyen du port folio numérique (TSR) = 10 heures par étudiant

Parcours 3 : CPE - entrée dans le métier

Intitulé UE	Nombre d'heures				Contrôle des connaissances					
	Total	CM	TD	TP	Théorique		Pratique		Période d'examen	Coeff de l'UE
					Nature et durée de l'épreuve	Coeff	Nature et durée de l'épreuve	Coeff		
UE 1 : "Valeurs de la république" et Connaissance du système éducatif *	56		37		Les compétences des étudiants sont évaluées tout au long de l'année par les formateurs. Le degré de maîtrise minimum requis pour chaque attendu (détails en infra) est le niveau 2 sur 4 : « maîtrise suffisamment les bases des compétences visées pour agir de façon autonome, anticiper et faire les choix professionnels appropriés. La pertinence de son travail est repérée dans la plupart des situations qu'il rencontre, ainsi que sa déontologie et sa capacité à s'auto-évaluer pour améliorer sa pratique ».					
UE 2 : Autorité et gestion de classe	6			6						
UE 3 : Groupe d'Analyse de Pratiques	16			16						
UE 4 : Corps et voix	4			4						
UE 5 : Savoirs fondamentaux pour l'encadrement éducatif	70**		70							
UE 6 : Interdisciplinarité et « Educations à... »	8			8						
UE 7 Constitution du Port folio numérique (Travail Scientifique Réflexif)	30	2		28						
UE 8 : Projet tutoré	24			4						
UE 9 : Préparation à la prise de fonction	6		6							
Total	220	2	113	66						

*UE 1 : dont stage en observation dans un autre contexte d'enseignement que l'établissement d'exercice

** En fonction du nombre de stagiaire dans le parcours

Tutorat (incluant 2 visites), évaluation des compétences professionnelles au moyen du port folio numérique (TSR) = 10 heures par étudiant

Les UE 1, 2, 3, 4, 6, 7 sont mutualisées avec le parcours 2 - Professeur de lycée et de collège - entrée dans le métier.

III – Règles de délivrance du diplôme

Le DU « Professeurs et conseillers principaux d'éducation stagiaires - entrée dans le métier » a pour objet de construire et consolider les compétences professionnelles des enseignants et CPE.

Tout au long de son parcours de formation, le fonctionnaire stagiaire remplit un portfolio numérique destiné à lui permettre de construire et développer une analyse réflexive de sa pratique d'enseignants ou CPE débutant. Des éléments descriptifs de sa pratique sont associés à des références scientifiques, réglementaires et contextuelles qui lui permettent de justifier ses choix.

Ce diplôme sera évalué en contrôle continu au regard du degré d'acquisition des compétences présentées ci-dessous :

- Pour le parcours 1 « Professeur des écoles - entrée dans le métier » et le parcours 2 « Professeur de lycée et de collège - entrée dans le métier » :
 - Connait et respecte la dimension éthique du métier
 - Sait communiquer dans le cadre professionnel
 - Construit des dispositifs d'apprentissage cohérents
 - Enseigne pour tous les élèves
 - Évalue les acquis des élèves / utilise les évaluations pour agir
 - Identifie ses besoins de formation
 - Sait mobiliser des ressources pour s'engager dans un processus de développement professionnel

- Pour le parcours 3 « CPE - entrée dans le métier » :
 - Connait et respecte la dimension éthique du métier
 - Sait communiquer dans le cadre professionnel
 - Anime la politique éducative de l'établissement
 - Accompagne le parcours de formation des élèves
 - Identifie ses besoins de formation
 - Sait mobiliser des ressources pour s'engager dans un processus de développement professionnel

Le degré de maîtrise minimum requis pour chacune de ces compétences est le niveau 2 sur 4 : **« maîtrise suffisamment les bases des compétences visées pour agir de façon autonome, anticiper et faire les choix professionnels appropriés. La pertinence de son travail est repérée dans la plupart des situations qu'il rencontre, ainsi que sa déontologie et sa capacité à s'auto-évaluer pour améliorer sa pratique ».**

En cas d'échec à la première session, il n'y a pas de seconde session.

Le stage d'observation de l'UE 1 des parcours 2 Professeur de lycée et de collège - entrée dans le métier et 3 « CPE - entrée dans le métier » n'est pas évalué en tant que tel.

IV – Compétences acquises pendant la formation

Parcours 1 : Professeur des écoles-entrée dans le métier

Compétence	UE 1	UE 2	UE 3	UE 4	UE 5	UE 6	UE 7
Connait et respecte la dimension éthique du métier	X	X				X	
Sait communiquer dans le cadre professionnel			X	X		X	X
Construit des dispositifs d'apprentissage cohérents		X			X	X	
Enseigne pour tous les élèves	X	X			X	X	
Evalue les acquis / utilise les évaluations pour agir		X			X	X	
Identifie ses besoins de formation	X	X	X	X	X	X	X
Sait mobiliser des ressources pour s'engager dans un processus de développement professionnel			X		X		X

Parcours 2 : Professeur de lycée et de collège - entrée dans le métier

Compétence	UE 1	UE 2	UE 3	UE 4	UE 5	UE 6	UE 7	UE 8
Connait et respecte la dimension éthique du métier	X	X						
Sait communiquer dans le cadre professionnel	X		X	X			X	X
Construit des dispositifs d'apprentissage cohérents		X			X	X		X
Enseigne pour tous les élèves	X	X			X	X		
Evalue les acquis / utilise les évaluations pour agir		X			X			
Identifie ses besoins de formation	X	X	X	X	X	X	X	X
Sait mobiliser des ressources pour s'engager dans un processus de développement professionnel	X		X		X		X	

Parcours 3 : CPE - entrée dans le métier

Compétence	UE 1	UE 2	UE 3	UE 4	UE 5	UE 6	UE 7	UE 8	UE 9
Connait et respecte la dimension éthique du métier	X				X				
Sait communiquer dans le cadre professionnel	X		X	X	X		X		
Anime la politique éducative de l'établissement					X	X		X	X
Accompagne le parcours de formation des élèves	X	X			X	X		X	X
Identifie ses besoins de formation	X		X	X	X		X		X
Sait mobiliser des ressources pour s'engager dans un processus de développement professionnel	X		X		X		X	X	X

V – Equipe pédagogique

L'ensemble des formateurs de l'INSPÉ, quel que soit leur statut, est susceptible de participer à la formation des fonctionnaires stagiaires par l'intermédiaire de ce DU.

Nombre total d'heures assurées par des personnels de l'UCA / par des intervenants extérieurs à l'UCA : en fonction du nombre de fonctionnaires stagiaires et de disciplines représentées et corrélé aux affectations du Ministère de l'Education Nationale.

VI – Composition du jury

Un jury est nommé pour l'année universitaire par le Président de l'Université sur proposition de la composante qui porte la formation :

- Ludovic MORGE, Professeur des universités
- Frédéric DANA, Professeur agrégé
- Nadia LIRIS, Professeure des écoles

VII – Modalités d'admission

Ne peuvent être admis que les lauréats d'un concours de professorat ou de conseiller principal d'éducation non titulaires d'un Master MEEF et affectés dans l'Académie de Clermont-Ferrand.

La liste de ces lauréats est fournie par les services académiques après affectation des lauréats des concours.

VIII – Mobilité à l'international

sans objet

Avis du Conseil de l'INSPÉ : avis favorable le 17 juin 2022

Approbation du Conseil de la Formation et de la Vie Universitaire : 21 juin 2022

Validation accordée pour une durée de 3 ans, du 21 juin 2022 jusqu'à fin 2024 - 2025

Signature de la Vice-Présidente en charge de la Formation





Secrétariat de direction

Réf. : S:\Sac\COMMISSIONS\CONSEIL INSTITUT\Extrait PV\2022/
2022-06-01 Avis_creation du DU

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL DE L'INSTITUT
du vendredi 17 juin 2022

17 membres présents et 5 membres représentés, soit un quorum de 22.

P. AJASSE, A. BRUHL (mandat de M-C. CAPELLE), T. CAVE (mandat de L. LAMOINE), G. CAMBE, P. CHRISTMANN (mandat de J-P. BRENAS), L. DELAUME, Ch. MORACCHINI, C. PELISSIER, P. VOISSE, S. CEBE (mandat de M. JURY), I. COUSTEIX, V. DE MEERLEER, N. LIRIS (mandat de P. MATHIEU), V. MICHEL, X. NICOLAS, N. SALA, D. TIRE.

Membres excusés : M. GALLAIS, F. PEYRARD, H. BAUDONNAT, M. MALPERTU,

[.....]

Point 7 : Avis sur la création du Diplôme Universitaire « Professeurs et conseillers principaux d'éducation stagiaires – entrée dans le métier »

[.....]

Vote : unanimité
L'avis du conseil est favorable

[.....]

Fait à Chamalières, le 19 juin 2022
Le Président du conseil de l'institut,

Philippe CHRISTMANN